

## **Coordonnateur principal aux opérations (CPOS)**

### **Raison d'être du poste :**

*Le CPOS, c'est un employé qui apporte un support à l'équipe par un leadership d'influence et qui participe activement avec le directeur à la gestion et au développement de la succursale.*

### **Leadership :**

*Exerce un leadership d'influence en tout temps ; c'est-à-dire, mobiliser l'équipe de travail pour atteindre les objectifs de la succursale et de l'équipe.*

### **Imputabilité :**

*L'imputabilité générale des résultats de la succursale appartient au directeur alors que le CPOS est imputable de son travail.*

*Sous la responsabilité du directeur, le CPOS et le directeur ont une compréhension commune des objectifs de la succursale, le CPOS est appelé à élaborer des plans d'actions et partage la responsabilité de la mise en œuvre. Il apporte au besoin les suggestions de correctifs.*

### **Mesures disciplinaires ou non disciplinaires :**

*En aucun temps un CPOS ne peut se substituer à un directeur ou se voir déléguer son autorité en matière disciplinaire ou non disciplinaire.*

### **Communication et information :**

*Le CPOS et le directeur partagent entre eux et avec les employés les informations relatives à la vie de la succursale.*

### **Formation :**

*Le CPOS coordonne la formation des employés en ce qui concerne le service conseil et l'amélioration des opérations. Il collabore à la planification et à la mise en œuvre des activités de formation.*

### **Développement des affaires :**

*Le CPOS participe au développement de la succursale par son implication dans l'élaboration et l'amélioration des plans d'action et exerce son influence auprès du directeur.*

### **Processus :**

*Le CPOS prend en charge la réalisation de processus opérationnels. À ce titre, il planifie, organise, délègue, réalise, contrôle et évalue les résultats pour fins d'amélioration.*

### **Accueil des nouveaux employés :**

*Le CPOS participe à l'intégration des nouveaux employés. Il coordonne la formation des nouveaux employés en ce qui concerne le service conseil et les opérations.*